

STC FORMATION CONSEIL

FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PROGRAMME DE FORMATION 14H - 2 JOURS

Durée	14 heures de face à face pédagogique (plus si risques spécifiques, à définir avec l'entreprise)
Objectifs de la formation	A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de : <ul style="list-style-type: none">• Maitriser les bases de la prévention en entreprise.• Maitriser la conduite à tenir face à un accident, selon les modalités et exigences prévues dans la législation et réglementation en vigueur• Maitriser les gestes de premier secours, de protection, d'examen et d'alerter les secours appropriés.• Obtenir le certificat de sauveteur secouriste du travail.
Public visé et pré requis	Tout salarié(e) d'entreprise ou stagiaires d'organismes de formation. Pré requis : Visite médicale à jour Absence de blocs de compétences, certification inscrite au répertoire spécifique
Donne accès aux métiers suivants	Sécurité civile et secours (lien fiche métier) https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1705
Passerelles	Pas concerné
Nombre de participants	4 participants minimum par session 10 personnes maximum
Equivalent	PSC1
Suite de parcours	Pas concerné
Lieu	Stage en salle de réunion chez le client, ou location de salle de réunion, prévoir un espace suffisamment important pour la mise en pratique, salle accessible aux personnes en situation de handicap
Outils, méthodes et supports pédagogiques	Alternance de cours théoriques, d'exercices pratiques et de mises en situation. Utilisation de matériel de formation requis pour les sessions de SST, tableau d'intervention INRS, module sur PowerPoint, films et référentiels INRS, mannequins, Défibillateur...
Suivi de l'exécution du programme	Exercices pratiques et questionnaires d'évaluation des connaissances sur les domaines abordés, feuille de présence, feuille d'évaluation formative INRS et évaluation certificative en fin de formation. Questionnaire de satisfaction à la fin du stage
Modalités d'appréciation Des résultats	Test de positionnement au démarrage du stage A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves certificatives durant la formation (capacité à mettre en œuvre les compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à une situation proposée et questionnement oral sur le cadre réglementaire du SST, et ses compétences en matière de prévention (grille INRS) l'assurance maladie risques professionnels et l'INRS leurs délivrent un certificat de sauveteur secouriste du travail valable 24 mois. Un certificat pour rester valable, impose de maintenir et actualiser ses compétences tous les 24 mois maximum.
Modalités d'accès et délais	Eligible au financement OPCO EP, si cotisations à jour. STC FORMATION CONSEIL se charge de faire les démarches de financement auprès de l'OPCO des entreprises de proximité. Demande de financement à réaliser 60 jours minimum avant début de l'action de formation.
Tarifs	238€ HT par personne.

Programme détaillé de la formation **Le sauveteur secouriste du travail**
Les accidents du travail dans la profession
Intérêt de la prévention des risques professionnels
Qu'est ce qu'un sauveteur secouriste du travail ?
Savoir repérer les personnes (organismes) ressources de la prévention au sein ou en dehors de l'entreprise.
Présentation du programme
Rechercher les dangers persistants pour protéger
Formation générale à la prévention
Rendre le SST capable de « Protéger » en utilisant les notions développées actuellement dans la législation actuelle relative à l'évaluation des risques
Reconnaitre sans s'exposer soit même, les dangers persistants et ou son environnement
Supprimer ou isoler le danger ou soustraire la victime de la zone dangereuse sans s'exposer lui-même
De Protéger à Prévenir
Repérer les dangers dans une situation de travail : mécanisme d'apparition du dommage.
Supprimer ou isoler les dangers, dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
Examiner la victime et faire Alerter
Examiner le ou les victimes avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
Faire Alerter ou Alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
De Faire alerter à Informer
Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuelles mises en œuvre à son responsable
Hiérarchiser et/ou la (les) personne(s) chargée(s) de la prévention dans l'entreprise
Secourir
Effectuer l'action (succession de gestes) appropriée à l'état de la (des) victime(s)
La victime saigne abondamment
La victime s'étouffe
La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux
La victime répond, elle se plaint de brûlures
La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements
La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
La victime ne répond pas, elle respire
La victime ne répond pas, elle ne respire pas
Cas particuliers
Situations inhérentes aux risques spécifiques
Conduites particulières à tenir

Contact STC FORMATION CONSEIL 2 allée des Sarthes
24750 Champcevinel
☎ 0672430943 ✉ stephaneclidat@gmail.com



STC FORMATION CONSEIL 12/2020
2 Allée des Sarthes 24750 Champcevinel Tel : 06 72 43 09 43
stephaneclidat@gmail.com
© STC Formation conseil – Toute reproduction est interdite

